



Commission
de Surveillance
Namur

Rapport annuel de la Commission de Surveillance
de Namur
Année : 2019 (Septembre à Décembre 2019)

I. La Commission de Surveillance

La Commission de Surveillance de Namur a été établie au mois de septembre 2019. Elle est composée de citoyens bénévoles dont le but est de faire respecter les droits humains en prison et de veiller aux bonnes conditions d'incarcération.

A. Composition

BARAILLON Aurore
BRION Yvon
BURTON Marie-Sophie
DALLEMAGNE Marie-Christine
DI MARCO Martina
DISPA Colette
DOR Samuel (**Secrétaire**)
DUSART Romain
GERARD Delphine
KIENTEGA Victor (**Vice-Président**)
ROUSSEAUX Elisabeth (**Présidente**)
THIRY Amandine
VANDER ELST Benoit
ZIANE Emmanuel



Commission de Surveillance Namur

B. Fonctionnement

La Commission de Surveillance de Namur, nouvellement reconstituée, s'est rassemblée pour la première fois le 16 septembre 2019. Lors de cette première réunion, il a été retenu qu'elle se réunirait tous les 2èmes lundi du mois.

Afin de familiariser les différents membres de la Commission au monde carcéral et aux missions de Commissaire, il a été décidé de fonctionner dans un premier temps en « duos écolage » et ensuite en « binôme ». Ce mode de fonctionnement a pour avantage un regard croisé, un échange d'expérience, une plus grande sécurité et une meilleure efficacité.

La Commission a procédé à l'élection d'un Secrétaire, d'un Président et d'un Vice-Président (les 2 derniers cités pour mandat d'1 an renouvelable, prenant fin au plus tard, le 14/10/2020).

La Commission s'est ensuite réunie les lundis 14 octobre, 11 novembre et 9 décembre 2019 (affichant un taux de présence moyen de 91% de ces membres).

Ces 4 premiers mois de fonctionnement ont été l'occasion pour les commissaires (dont certains n'étaient jamais rentrés dans une prison) de se familiariser avec le monde carcéral, de rencontrer les agents pénitentiaires, les détenus et le personnel (direction, greffe, assistants sociaux, infirmiers, psychiatres...).

A la demande des agents pénitentiaires, la Commission a proposé à ces membres de participer à une journée d'accompagnement afin de vivre une journée en prison. Une première journée a été organisée pour 2 commissaires. L'opération sera réitérée en 2020 pour les commissaires intéressés.

En termes de difficultés rencontrées, citons les difficultés matérielles concernant la mise en place de la Commission :

- 1) Perte des clés des boîtes aux lettres de la Commission dans lesquelles les détenus peuvent glisser une demande d'entretien. Une seule était opérationnelle.



Commission de Surveillance Namur

- 2) Absence d'armoire sécurisée dans la salle de réunion réservée pour la Commission.

Par ailleurs, la Commission, partant de rien, a dû consacrer du temps et de l'énergie pour :

- 1) Rassembler les informations nécessaires à la compréhension du monde carcéral (Info rentrant, Présentation & rôles de la CdS, ROI de la prison de Namur, Loi de principe...).
- 2) Ingérer, comprendre et mettre en place les exigences administratives (Rapports, Fiches de suivi, PV de réunion...) relatives à son fonctionnement.

PS : La Commission est toujours en attente d'un document de présentation de la Commission, multilingue éventuellement, de la part du Conseil Central.

Pour permettre une meilleure circulation de l'information, la Commission a créé un Google drive dédié à ces membres avec les dossiers suivants : Rapports, ODJ & PV de réunion, Fiches de Suivi, Données administratives, Documents de réflexion, Comptabilité. Après quelques difficultés rencontrées par les commissaires qui n'ont pas l'habitude de l'informatique, ce mode de communication semble donner satisfaction à l'ensemble des membres de notre Commission.

Parmi les nombreux aspects positifs du fonctionnement de notre Commission, nous pouvons encore citer son dynamisme, son engagement, sa jeunesse (la majorité de ses membres sont des jeunes de moins de 35 ans) et ainsi que l'esprit « démocratique » qui y règne.

C. Traitement des demandes des personnes détenues / Médiation

Vu les problèmes de boîtes aux lettres (une seule opérationnelle), la Commission a demandé l'intervention du Conseil Central. Ce problème a vu sa résolution début 2020.



Commission de Surveillance Namur

Néanmoins, l'information qu'une Commission de Surveillance était à nouveau disponible s'est rapidement et largement répandue de sorte que les détenus de toutes les ailes de la prison qui le souhaitent ont pu transmettre à la Commission leur demande d'entretien.

Citons également que l'interpellation directe de nos membres lors des visites hebdomadaires a été également un moyen de demander le passage de la Commission.

D. La Commission en chiffres

- a. Nombre de réunions mensuelles : 4*
- b. Présence des membres aux réunions mensuelles : 91%*
- c. Nombre de visites réalisées : 14 visites en binôme (Voir tableau ci-dessous)*
- d. Nombre de demandes reçues : 7 (Voir Chapitre III – Surveillance)*
- e. Nombre de médiations réalisées : 4*

Visite hebdomadaires & commissaires « binôme »

Semaine 42	Elisabeth	Emmanuel
Semaine 43	Victor	Delphine
Semaine 44	Elisabeth	Benoît
Semaine 45	Victor	Aurore
Semaine 46	Elisabeth	Romain
Semaine 47	Emmanuel	Colette
Semaine 48	Elisabeth Delphine	Marie-Christine Colette
Semaine 49	Victor Romain	Marie-Sophie Benoît
Semaine 50	Victor Colette	Samuel Delphine
Semaine 51	Romain Delphine	Benoît Aurore
Semaine 52	Elisabeth Delphine	Colette Colette



Commission
de Surveillance
Namur

II. L'établissement pénitentiaire concerné – Prison de Namur

A. Fonctionnement

La prison de Namur comptait 178 détenus au 31/12/19. Quand les quatre ailes seront rénovées, elle pourra accueillir 230 personnes. Une trentaine de places seront gagnées avec la rénovation des locaux autrefois réservés aux Sœurs (qui géraient la prison pour femmes), transformés en cellules. Aujourd'hui, les détenus sont exclusivement masculins.

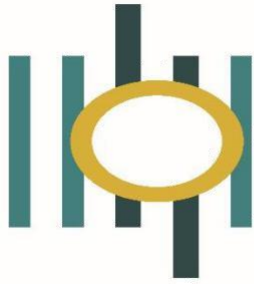
Une autre spécificité de la prison de Namur est d'avoir une annexe psychiatrique dans laquelle le juge d'instruction place en observation des personnes perturbées, en vue d'un internement à Paifve ou à Tournai.

La prison de Namur est une maison d'arrêt, et non une maison de peine. La majorité des détenus sont des prévenus qui ne sont pas encore condamnés et envoyés en prison par le juge d'instruction en attente de jugement. La prison de Namur accueillait 47 condamnés au 31/12/19 car elle a besoin de main d'œuvre pénitentiaire. Les condamnés sont regroupés dans l'aile D car ils travaillent toute la journée en préparant les repas des autres détenus, à entretenir le bâtiment, à exécuter des travaux manuels pour des commandes d'entreprises privées..., contre rémunération.

La grande spécificité de la prison de Namur est d'être située en ville, en face de la gare, ce qui facilite grandement les visites des familles. Comme ils veulent rester à Namur, les prisonniers se comportent bien, c'est une spirale vertueuse. La prison de Namur est considérée comme une prison « tranquille et familiale ». Les agents pénitentiaires connaissent les détenus et réciproquement.

B. Événements marquants / principaux changements dans l'établissement

La prison de Namur a subi des grèves en 2016 contre la rationalisation des effectifs. Malgré quelques escarmouches, il n'y a plus de grèves de longue durée et le service minimum est désormais garanti. Les évasions n'existent plus non plus. Il y a eu une tentative en 2011 à l'annexe psychiatrique avec plusieurs blessés. Depuis, les cellules et la sécurité ont été renforcées.



Commission de Surveillance Namur

La Régie des Bâtiments rénove la prison de Namur en procédant par phases afin de maintenir le bon fonctionnement du lieu. Un investissement de quelques 7 millions d'euros a été nécessaire pour rénover les ailes B et D de la prison, réalisée de mai 2017 à mai 2019. Ces ailes rénovées répondent désormais aux besoins de fonctionnement d'une prison moderne.

Les rénovations continuent avec le nettoyage des façades extérieures du bâtiment d'entrée qui a débuté en novembre 2019 et une nouvelle phase de travaux est en cours de préparation pour la rénovation des ailes C et A, ainsi que de l'aile psychiatrique et du centre de la prison.

Les nouvelles cellules, d'environ 10 m² au sol, sont équipées d'un lit superposé, un coin toilette offrant un minimum d'intimité et deux éviers, au lieu d'un seul. Les portes des cellules ont été agrandies pour favoriser le travail du personnel pénitentiaire en cas d'éventuelles interventions. S'y ajoute l'installation d'un ascenseur dans chaque aile, ainsi que la construction de nouvelles coursives, plus larges, pour permettre le passage des chariots pour la distribution des repas.

Par ailleurs, un local par étage est équipé de deux machines à laver, jouxtant trois douches (dont une PMR), équipées de rideaux. De même, un local multifonctionnel a été aménagé en salle de musculation, éventuellement équipée d'un vélo fixe, permettant aux détenus de maintenir leur forme physique.

Chaque nouvelle cellule possède un téléviseur à écran plat, un téléphone, des casiers individuels se fermant avec un code secret, des casiers-bibliothèques et des tables de bureaux, histoire de pouvoir se cultiver, écrire et lire, dans des conditions modernes et offrant le minimum requis de confort.

Moins visibles, mais importantes, les installations techniques (chauffage, électricité et ventilation) ont été totalement refaites. Les installations de communication et de sécurité ont été « upgradées ». Une meilleure luminosité intérieure a été garantie et un nouvel espace bureau (elearning) sera prochainement créé.



C. L'établissement pénitentiaire en chiffres

A. Etablissement pénitentiaire en chiffres (mois par mois)

Sept. Oct. Nov. Dec. Jan.

a) Population pénitentiaire (Nbre de détenus)

Capacité théorique	190	190	190	190	190
Capacité réelle	174	165	168	178	175
Nombre de condamnés	41	46	50	47	55
- Condamnés-1 an, non définitif, mis à disposition TAP	/	/	/	/	12
- Condamnés correctionnels de +1 an à 10 ans	/	/	/	/	21
- Condamnés correctionnels de +10 ans	/	/	/	/	9
- Condamnés à perpétuité	/	/	/	/	3
- Condamnés à une peine criminelle à temps	/	/	/	/	10
Nombre de prévenus	110	98	98	110	99
Nombre d'internés	23	21	20	21	21
Surveillance électronique	27	31	33	30	40
Interruption de peine (Non-présents)	59	60	68	67	60

b) Nombre de membres du personnel

Total General FTE	171,81	173,61	174,86	178,75	178,5
Total General EFF	209	211	210	213	213
Agents pénit. FTE	134,3	135,25	136,5	140,5	141,25
Agents pénit. EFF	165	166	165	168	169
Employés FTE	37,51	38,36	38,36	38,25	37,25
Employés EFF	44	45	45	45	44



Commission de Surveillance Namur

Nous attirons l'attention du Conseil Central et les membres de la Commission que les informations chiffrées sur la population de la Prison de Namur sur les cinq derniers mois ne peuvent pas être fournies de façon régulière sous cette forme par manque de personnel et de moyens. Les informations relatives au personnel de la prison ne constituent pas un produit standard et facilement généralisable au niveau des Services HR.

Une discussion supplémentaire sur le sujet sera nécessaire avec la Direction de la prison afin d'avoir un suivi de la population de la prison et satisfaire les exigences du Conseil Central en terme de reporting.

B. Evénements marquants / principaux changements dans l'établissement (mois par mois)

1 jour de grève (12 novembre) observé de septembre à décembre 2019 sans conséquences sur les services offerts à l'exception des activités et des visites.
Pas de suicide ou d'évasion durant la même période.

III. La surveillance

Principaux problèmes relevés :

A. Les conditions de détention

- *Demande de rapatriement dans le cadre d'une libération conditionnelle et d'une demande de regroupement familial. Longueur de la procédure (Réponse de l'Office des Etrangers et du Tribunal d'Application des Peines).*
- *Inquiétudes au sujet d'une permission de sortie provisoire dans un contexte de condamnation pour terrorisme. Inquiétudes quant aux modalités de sortie et du contrôle policier y associé (fichier S).*
- *Plainte concernant des problèmes récurrents des téléphones en cellule (bugs et coupures) + manque de chauffage adéquat (il fait froid par endroit – Aile D).*
- *Incompréhension et frustration concernant la transparence du système de la caisse d'entraide aux détenus.*

B. La sécurité, l'ordre et la discipline

- *Récrimination envers l'application du régime carcéral en vigueur (Provocations à caractère raciste, violences morales et physiques de la part des agents de gardiennage, soins inadaptés à des blessures occasionnées par le personnel de la prison lors de la mise au cachot, absences de réponses à des plaintes de la part de la Direction...)*

C. Les conditions de détention

- *Problèmes de transfert des effets personnels des détenus entre établissements pénitentiaires.*
- *Au niveau des rénovations des ailes B et D de la prison, il est regrettable de constater que les agents pénitentiaires estiment surveiller difficilement via l'œilleton car celui-ci donne sur le WC au lieu des couchettes. Cette situation doit être évitée dans les rénovations des ailes suivantes.*
- *Des détenus ont attiré l'attention de la Commission sur le fait que certains agents pénitentiaires ont/ auraient fait main basse sur les courriers destinés à la Commission. A surveiller.*

D. Contacts avec l'extérieur et liens familiaux

- *Problèmes relatifs aux visites de la famille lorsque les liens familiaux ne sont pas établis clairement (visite d'enfants hors mariage).*

E. Le plan de détention et l'aménagement de la peine

- *Inquiétudes concernant le retour à la vie civile. Nous nous interrogeons sur le plan de suivi et d'accompagnement de réinsertion; des moyens financiers pour éviter le retour à la délinquance des détenus.*



Commission
de Surveillance
Namur

F. Les soins de santé

- *Refus & contestation d'un diagnostic psychiatrique d'un prévenu. Décision d'appel en cours avec comme conséquence une absence de soins et de placement dans un établissement d'aide sociale (EDS) approprié (voir situation des internés récusés - Chapitre IV).*

IV. Les avis et informations au CCSP

Interpellation par le Conseil Central, concernant l'irrégularité du maintien en prison d'internés, c'est-à-dire de personnes qui ont commis des délits, mais qui ont été jugées irresponsables par les psychiatres et/ou nécessitant des soins psychiatriques, dont la libération provisoire a été révoquée.

A la prison de Namur, il s'agissait de 4 personnes qui bénéficiaient d'une mesure de libération (à l'essai ou en surveillance électronique) qui ont été révoquées et qui sont en attente de placement d'un EDS, mais qui sont toujours en prison par manque de place en EDS (Tournai ou Paifve).

L'information sur la situation régnante à la Prison de Namur a été transmise au Conseil Central de Surveillance Pénitentiaire (CCSP) pour suite à donner éventuelle.



Commission
de Surveillance
Namur

V. Conclusion(s)

La Commission de Surveillance de la Prison de Namur est une « jeune » Commission avec des membres dont c'était le premier contact avec le monde carcéral. Après 4 mois, il est agréable de constater que le dynamisme des premiers jours n'est pas retombé.

Il est utile de mentionner que la Direction de la Prison, le personnel et les agents pénitentiaires ont toujours collaboré avec les membres de la Commission et que les informations demandées étaient transmises sans intention de dissimulation. Tous les lieux de la prison nous ont été largement ouverts.

Du point de vue des bons points à signaler, certains membres de la Commission ont reçu le message de détenus comme quoi des « petites » améliorations intangibles ont été constatées depuis la création de la Commission.

Sur base d'une enquête lancée début 2020 auprès de ses membres, la Commission a relevé de nombreux points d'amélioration (Changement de la périodicité des visites, « Professionnalisme », Programme de visite, Spécialisation & recherche avancé,...), ceux-ci seront donc les défis à relever durant l'année 2020.
